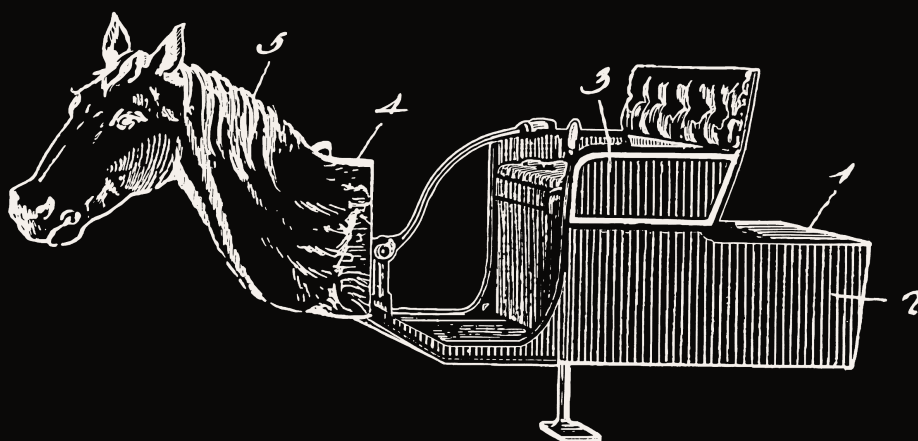


Pourquoi ne pas simplement taxer les entreprises d'IA ?

Parce que l'argent s'enfuit, et cet argent-là s'enfuit plus vite que tous les autres. L'Europe a essayé de taxer la richesse : douze pays en 1990, trois aujourd'hui. L'actif principal d'une entreprise d'IA est un fichier qui peut se retrouver sur un serveur d'une autre juridiction d'ici la semaine prochaine. L'intuition est bonne, ces entreprises doivent beaucoup au public, mais la manière durable de percevoir ce dû n'est pas un impôt sur des bénéfices qui peuvent déménager. C'est une participation dans l'actif lui-même, exigée comme droit d'accès au marché, car la seule chose qui ne peut pas quitter le pays, ce sont les clients.

Fig. 1.



David Vanheeswijck

Tiré du livre *The Horse Is Here to Stay* · Août 2026

En février 2017, Bill Gates affirmait que le robot qui prend votre travail devrait payer des impôts. Le même mois, le Parlement européen s'est penché exactement sur cette idée et l'a rejetée par 396 voix contre 123. Neuf ans plus tard, le débat n'a pas bougé d'un pouce : en ce mois d'août, trois élus démocrates à la Chambre des représentants américaine ont proposé de taxer le chiffre d'affaires des entreprises d'IA pour financer des emplois publics, et les objections soulevées étaient exactement celles de 2017.

Neuf ans d'impasse signifient généralement qu'une question est mal posée. L'intuition de départ est pourtant tout à fait juste : ces entreprises bâtissent d'immenses richesses sur des fondations publiques, et les citoyens devraient en avoir leur part. Le problème vient de l'outil. Voici pourquoi la solution évidente échoue systématiquement, et ce qui permettrait enfin d'avoir prise.

CE QUI S'EST PASSÉ QUAND DES PAYS ONT ESSAYÉ

Taxer les propriétaires d'un actif n'a rien de nouveau, et l'Europe a mené l'expérience grandeur nature. En 1990, douze pays de l'OCDE prélevaient un impôt sur la fortune. En 2017, huit l'avaient abandonné. Quand la France a transformé le sien en impôt sur la seule fortune immobilière en 2018, il n'en restait plus que trois. L'expérience française illustre bien le mécanisme : lors d'une des dernières années, 780 foyers assujettis à l'impôt sur la fortune sont partis à l'étranger, contre 300 retours. On peut débattre du manque à gagner fiscal, et les économistes ne s'en privent pas. Mais personne ne conteste la dynamique : l'impôt est resté sur place et l'assiette fiscale s'en est allée.

Rien de tout cela ne signifie que l'impôt soit illégitime ou inutile. Cela veut simplement dire que taxer un élément mobile revient à parier qu'il ne bougera pas, et les propriétaires fortunés remportent ce pari à tous les coups.

L'ACTIF LE PLUS MOBILE DE L'HISTOIRE

Appliquons maintenant cette leçon à l'IA. Un impôt sur la fortune poursuit au moins des yachts et des villas. L'actif central d'une entreprise d'IA est un modèle : matériellement, un simple gros fichier. On peut le copier sur un serveur dans une autre juridiction en un week-end. Les revenus sont comptabilisés là où la structure de l'entreprise le juge le plus avantageux, un jeu que les multinationales maîtrisaient déjà bien avant la naissance de ce secteur. La réponse internationale à cette stratégie, un taux minimal mondial d'impôt sur les sociétés de 15 %, a exigé des années de diplomatie pour aboutir, et en-

core des années pour entrer en vigueur. La coordination fiscale avance au rythme des traités. Cette industrie avance à la vitesse de la puissance de calcul.

L'idée d'une taxe sur les robots échoue donc pour une raison structurelle, non par manque de courage politique. Quel que soit le taux, le prélèvement frappe des éléments qui peuvent partir : les bénéfices, le chiffre d'affaires, l'enveloppe juridique. Les gains continuent de s'accumuler tranquillement ailleurs, et la collectivité tente de percevoir un péage sur une route qui ne cesse de changer de tracé.

CE QUE LE DÉBAT OUBLIE

Il y a aussi quelque chose de faussé dans l'idée selon laquelle l'État viendrait piocher dans des poches privées. La collectivité a déjà payé, d'avance, dès l'entrée.

Les puces sur lesquelles tournent ces modèles sont subventionnées à hauteur de 52,7 milliards de dollars d'argent public américain, complétés par un crédit d'impôt pour investissement de 25 %, et par plus de 43 milliards d'euros d'investissements publics en Europe. Les ingénieurs ont été formés dans des universités publiques. Le cadre juridique qui permet de faire d'un modèle un actif protégé et privatisable est une infrastructure publique. Selon l'expression du livre, la collectivité est l'investisseur de référence non rémunéré : elle a financé les fondations du projet sans en détenir aucune part. Vu sous cet angle, la question n'est pas de confisquer un bien privé. Il s'agit de comprendre pourquoi cet investisseur de référence n'a jamais reçu d'actions.

CE QUI OFFRE UNE VRAIE PRISE

Ce qui nous met sur la voie. Si tout ce que possède l'entreprise peut déménager, ne taxons rien de ce qui est mobile. Rattachons le droit de la collectivité à la seule chose qui ne peut pas partir : le marché.

Une entreprise d'IA de pointe peut héberger ses modèles n'importe où sur Terre. Ce qu'elle ne peut pas délocaliser, ce sont 450 millions de clients européens ou 330 millions d'Américains. L'accès à un marché de cette taille vaut bien plus que n'importe quelle subvention, et une démocratie a toute légitimité pour en fixer les règles. Faisons donc d'une participation au capital le prix du droit de vendre : pour exercer votre activité ici, le public doit détenir

une part des actifs que vous développez, de véritables actions, logées dans un fonds, versant un dividende à chaque citoyen. Les paramètres du modèle peuvent voyager. Les acheteurs, non.

C'est ce simple changement de prise qui distingue cette approche de la taxe sur les robots. Un impôt est un prélèvement sur les flux de l'année, renégocié à chaque budget et contourné le reste du temps. Une participation au capital est un titre de propriété sur une part de la machine elle-même, quels que soient le lieu et le montant de ses gains, qui capitalise pour le public comme elle capitalise déjà pour ses actionnaires privés. C'est la différence entre envoyer une facture à un locataire et posséder une partie de l'immeuble. Et c'est le premier des quatre critères sur lesquels revient cette série : financer la part du public à partir des actifs et non des flux ; la rendre universelle ; la protéger des prédatons politiques ; et agir dès maintenant, pendant que la richesse est en train de se créer.

L'ANALYSE SANS DÉTOUR

Soyons clairs sur ce que cet argument n'est pas. Il n'est pas hostile à l'impôt : les écoles, les hôpitaux et les retraites fonctionnent grâce aux impôts, et la propriété collective ne les remplace en rien ; les personnes qui ne peuvent pas travailler auront toujours besoin d'un État-providence financé par les voies habituelles. Exiger un péage sous forme de capital ne serait pas simple non plus : cela exige la puissance de marché d'un ensemble comme l'Union européenne ou les États-Unis ; cela suscitera un lobbying féroce ; et une version édulcorée, réduite à un geste symbolique, serait pire qu'un échec franc.

Mais après neuf ans, le débat sur la taxe robotique mérite un verdict, et ce verdict est sans appel : on a demandé à la machine un salaire de substitution alors que la vraie question a toujours porté sur le titre de propriété. Ces entreprises doivent effectivement payer. Mais la manière durable de les y contraindre n'est pas de leur envoyer une facture à laquelle elles peuvent échapper en déménageant. C'est d'appliquer la réponse à la question permanente de cette série : non pas combien la machine doit, mais à qui appartient la machine ?

Où trouver les preuves. Pourquoi les impôts sur la richesse mobile échouent, c'est le chapitre 5 de *The Horse Is Here to Stay* ; l'argument de la part du capital comme prix d'accès au marché, et pourquoi le public est déjà le premier investisseur de la machine, le chapitre 7. Les propositions fiscales et de propriété sont évaluées dans [the Stable](#).

Ce texte fait partie d'une série de guides gratuits répondant aux questions que l'on se pose vraiment sur l'IA et le travail. Le livre présente l'ensemble des preuves, des sources et des contre-arguments. Ces guides sont publiés sous licence Creative Commons Attribution-ShareAlike : traduisez-les, utilisez-les pour enseigner, citez-les, développez-les.

SOURCES

1. Quartz: The robot that takes your job should pay taxes, says Bill Gates (February 2017)
<https://qz.com/911968/bill-gates-the-robot-that-takes-your-job-should-pay-taxes>
2. Reuters (via Robohub): European Parliament calls for robot law, rejects robot tax — 396 votes to 123 (February 2017)
<https://robohub.org/european-parliament-calls-for-robot-law-rejects-robot-tax-reuters/>
3. Rep. Greg Casar press release: the AI Tax and Work Protection Act, an excise tax on large AI companies rising with unemployment (7 August 2026)
<https://casar.house.gov/media/press-releases/news-casar-leads-introduction-new-bill-protect-workers-threat-ai-mass>
4. OECD, The Role and Design of Net Wealth Taxes in the OECD (2018) — twelve OECD countries levied net wealth taxes in 1990, four by 2017, three after France's conversion; 780 wealth-taxable households left France in 2014 against 300 returning
<https://doi.org/10.1787/9789264290303-en>
5. OECD/G20 Statement on the Two-Pillar Solution (October 2021) — the 15% global minimum corporate tax and the diplomatic timeline behind it
<https://www.oecd.org/tax/beps/statement-on-a-two-pillar-solution-to-address-the-tax-challenges-arising-from-the-digitalisation-of-the-economy-october-2021.htm>
6. CHIPS and Science Act of 2022 (Pub. L. 117-167) — \$52.7bn in semiconductor subsidies plus a 25% investment tax credit
<https://www.congress.gov/bill/117th-congress/house-bill/4346>
7. EU Chips Act, Regulation (EU) 2023/1781 — more than €43bn in public investment mobilised for European semiconductor capacity
<https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2023/1781/oj>

Écrit et traduit avec l'IA, sous contrôle éditorial humain : David Vanheeswijck relit chaque essai avant publication et en assume la responsabilité éditoriale.

Creative Commons BY-SA 4.0 : partagez, traduisez et adaptez, avec attribution, sous la même licence.

david.vanheeswijck.com/questions